

Ecole Primaire Publique 6, route de Charmant 16410 FOUQUEBRUNE 05 45 62 21 70 ce.0160217z@ac-poitiers.fr	Ecole Élémentaire Publique Le Bourg 16410 TORSAC 05 45 24 50 50 ce.0160222e@ac-poitiers.fr
--	--

Madame, Monsieur, Chères familles,

Nous souhaitons à travers ces feuilles de présentation vous permettre de mieux connaître nos deux écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). C'est aussi un moyen de vous faire découvrir les personnes qui vont accueillir votre enfant durant cette année scolaire 2019-2020.

Informations pratiques sur le fonctionnement des écoles

Les deux écoles suivent un rythme scolaire de 4 jours par semaine.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45
Après-Midi	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

- Les portes des deux écoles s'ouvrent à 8h35 le matin et 13h20 l'après-midi.
- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu tous les jours entre 11h45 et 12h.

Pour l'école de Fouquebrune : Les élèves arrivés en dehors des horaires indiqués ci-dessus, il faut sonner au portail à côté de la classe des CP-CE1.

L'équipe pédagogique

Fouquebrune	Enseignants
Classe des PS-MS	Mme Caparos
Classe des MS-GS	Mme Cugat
Classe des CP	Mme Martinet, Directrice de l'école Mme Buissonneau : tous les jeudis
ATSEM	Marie-Laure Goreau et Maryline Tugal
Torsac	
Classe des CE1-CE2	Mme Weil
Classe des CM1-CM2	M. Leprieur, Directeur de l'école

Restauration scolaire	Fouquebrune : M. Dupé Torsac : Leatitia Beau et Linda Morillière (aide)
Garderie et Temps méridien	Fouquebrune : Dorianne Bureau-Hauscarriague et Eliette Gréau Torsac : Ginette Faustin et Leatitia Beau
Entretien	Fouquebrune : Eliette Gréau Torsac : Ginette Faustin
Transport scolaire	Torsac : Joël Ducasse

ATTENTION :

- à **Fouquebrune** : le temps périscolaire est géré par la CDC Lavalette-Tude-Dronne.
- à **Torsac** : le temps périscolaire est géré par la mairie.

Fréquentation scolaire

La fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'au vendredi 3 juillet 2020 inclus et ce, en respectant le calendrier scolaire ci-contre. Les parents doivent préciser dans les meilleurs délais le motif et la durée de toute absence **soit dans le cahier de correspondance ou soit par un appel téléphonique.**

En cas de manquement à cette obligation, et pour toute absence non justifiée supérieure à 4 demi-journées par mois, les services académiques seront informés.

Règlement intérieur

Les élèves doivent respecter les **règles élémentaires de vie collective**. Tout comportement, geste ou parole qui pourrait porter atteinte à un autre membre de la communauté éducative (enfant ou adulte) est à proscrire et **pourra faire l'objet d'une sanction**.

Les élèves doivent respecter l'état des lieux et du matériel.

Assurance scolaire

Pour les élèves non assurés par la MAE, veuillez vérifier que le contrat comporte la mention « **individuelle-accident** ».

Plan Vigipirate

Dans le cadre de l'application « Vigipirate », vous veillerez à respecter le plan de circulation autour de l'enceinte scolaire. **Pour l'école de Fouquebrune, les stationnements devant les grilles sont strictement interdits.**

Hygiène et santé scolaire

Veillez chaque jour à la propreté corporelle et à celle des vêtements de vos enfants. Surveillez régulièrement la présence de **poux** et veuillez les traiter rapidement en cas d'infestation (chevelure, vêtements, linge de lit...) et **merci de prévenir les enseignants le plus tôt possible !**

Rappel : les médicaments sont strictement interdits à l'école.

Attention : Un **PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) concerne les enfants qui font l'objet d'une prise en charge particulière sur le plan médical (asthme, allergie alimentaire). Merci d'indiquer rapidement sa mise en place si nécessaire auprès de l'enseignant.

Garderie

Fouquebrune	Torsac
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
7h30 - 8h35 / 16h30 – 19h	7h30 - 8h35 / 16h30 – 18h30

Communication aux familles

Dans un souci d'économie, les informations provenant du RPI (écoles de Fouquebrune et Torsac) seront distribuées en un exemplaire par famille (à l'aîné).

Sortie du soir

Les élèves seront remis aux responsables aux portes de la classe.

Les usagers des bus seront sous la surveillance du personnel communal ou intercommunal jusqu'à l'arrivée de leur bus respectif.

Les autres élèves sont pris en charge par le personnel communal ou intercommunal (garderie).

Fiches de renseignements : Elles sont à rectifier, si besoin, pour le lundi 9 septembre.

L'équipe enseignante se tient à votre disposition pour toute demande d'informations.

Je soussigné (Madame-Monsieur).....
parent(s) de l'élève en classe de
avoir pris connaissance de la note de rentrée 2019-2020, en date du

Signatures :

Calendrier scolaire 2019-2020

Reprise de l'école	Lundi 2 septembre
Vacances d'automne	Du vendredi 18 octobre au soir au lundi 4 novembre au matin
Vacances de fin d'année	Du vendredi 20 décembre au soir au lundi 6 janvier au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 21 février au soir au lundi 9 mars au matin
Vacances de printemps	Du vendredi 17 avril au soir au lundi 4 mai au matin
Pont de l'Ascension	Du mardi 19 mai au soir au lundi 25 mai au matin
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet au soir

Je soussigné (Madame-Monsieur).....
parent(s) de l'élève en classe de
avoir pris connaissance du **calendrier scolaire 2019-2020, conformément à l'obligation de fréquentation scolaire**, en date du

Signatures :